

RUE DES COMMISSAIRES-PRISEURS

La collection Alexandre Doucet livrée aux enchères à Morlaix

Chez Morlaix Enchères, la dernière vente d'été est toujours synonyme de prestige. Balayant toutes les rubriques proposées en vente artistique, M^{es} Sandrine et François Dupont ont eu le plaisir d'enregistrer des enchères inédites sur quelques objets, comme une charmante boîte en forme de tortue qui a fait flamber les enchères. Ce rendez-vous très riche fera l'objet de deux articles.

« Nous avons eu de belles surprises lors de ce premier jour de vente qui a, comme toujours, passionné les collectionneurs, notamment grâce à la dispersion de la collection d'Alexandre Doucet, ancien antiquaire parisien installé place Beauveau au début du XX^e siècle », souligne M^{es} François Dupont. Parmi les œuvres remarquables, « Vierge priant », une huile sur toile de l'atelier de Giovanni Battista Salvi, dit Sassoferrato (Sassoferrato, 1609 - Rome, 1685), portant au revers plusieurs étiquettes dont Collection Alexandre Doucet / Salvi (Giov. Battista) dit Sassoferrato / école italienne 1605-1685 / Tête de Vierge priant... Cette version réduite par l'atelier de l'artiste de la toile autographe conservée à la National Gallery de Londres⁽¹⁾ a été poussée à 23 000 €. Dans son sillage, « Pan », une huile sur toile attribuée à Antoine Coppel (Paris, 1661-1722), dans un cadre en bois sculpté, a trouvé preneur à 8 500 € et « Caprice architectural animé de personnages », une



« Vierge priant », huile sur toile de l'atelier de Giovanni Battista Salvi, dit Sassoferrato (Sassoferrato, 1609 - Rome, 1685), poussée à 23 000 €.

huile sur panneau préparé non parqueté, au revers sur le cadre numéro 52, à la craie jaune et étiquette coupée, par Pierre-Antoine Demachy (Paris, 1723-1807), présentée dans un cadre en bois doré XIX^e renforcé aux angles, à 8 000 €.

La « Jeune Femme au Miroir » cote 5 000 €

Toujours au chapitre pictural, on a misé 5 000 € sur « Jeune Femme au Miroir », une huile sur toile signée Jules-Alexis Muenier (1863-1942), portant au verso, sur le châssis, une étiquette d'exposition de la galerie Charpentier avec la mention « Les peintres de 1900-1953 », et 4 000 € sur « Un équipage poursuivant un cerf dans une rivière », et « La halte durant la chasse au vol », deux huiles sur toile formant pendant par un suiveur de Jean-Baptiste Lallemand (Dijon, 1716-Paris, 1803), portant au revers des châssis, des annotations au crayon « Vue prise à Woordz (Hollande) et Vue de Hollande », et présentées dans des cadres du XVIII^e siècle en bois sculpté noir et or avec un noeud central. « Le Matin à Saint-Servan », une huile sur toile signée, située et datée 1927, par Maurice Levis (1860-

1940), dans un cadre en bois redoré, portant sur le châssis la mention « Le Matin à Saint-Servan Salon AF 1928 », a été emportée contre 3 500 €.

Une charmante tortue à 11 000 €

Mais c'est au rayon des objets de curiosité que les commissaires-priseurs morlaisiens ont enregistré la plus belle surprise de cette journée d'été avec une ravissante boîte à pilules « tortue » de la fin XVIII^e-début XIX^e. La rareté et la certitude de la provenance de ce charmant objet ont fait toute sa valeur. Avec sa carapace miniature naturelle, ses pattes et sa tête en argent et un couvercle à charnières gravé d'armoiries à supports de lions surmontées d'une couronne de marquis, elle a été particulièrement disputée. L'ancienne appartenance à la famille Le Berceur De Fontenay (Normandie, Poitou) ayant été titrée « Marquis de Fontenay » en 1673 et ayant eu un Page du Roi en 1703 a certainement joué sur l'engouement généré par cette délicieuse boîte. Estimée environ 400 €, elle a finalement atteint 11 000 €.



Boîte à pilules « tortue » de la fin XVIII^e-début XIX^e vendue 11 000 €.

Un petit pichet en porcelaine céladon complété d'une monture en argent ciselé, sur piedouche mouluré gravé d'une frise à décor de croisillons et rosaces sur fond amati, à col finement gravé de

fleurons et cartouches fleuris se prolongeant par un bec verseur couvert formé d'une coquille et terminé d'un fleuron, avec couvercle à charnière en partie en porcelaine sommé d'un disque gravé, anse moulurée à volutes, et poinçon de décharge Saint Esprit, Paris 1722-1726, a été échangé contre 6 500 €.

Un ensemble d'argenterie à 7 000 €

Côté argenterie, là encore on a retenu quelques belles performances comme ces 7 000 € apportés sur quatre coffrets de ménagères comprenant environ 130 pièces, deux plats ronds et un plat ovale en argent, beau modèle de style Louis-XVI à décor de palmes entrecroisées et chute de fleurons, ensemble gravé d'armoiries surmontées d'un heaume présenté en trois coffrets de la maison Aucoc. Une tasse de chasse en argent, par Denis Pattu, à Paris vers 1681-1684, a coté 4 500 €, tout comme une ménagère en argent, modèle à filets et coquilles de 123 pièces, par Tétard Frères, poinçon Minerve, présentée dans un coffre à double poignée gainé à l'imitation du cuir. On a entendu 4 100 € sur une suite de dix-huit assiettes en vermeil, modèle à contours et filets de godrons tors avec l'aile gravée d'un « crest », Londres Garrards, 1866, et provenant de la collection de l'actrice dramaturge sociétaire de la Comédie Française, Marie Bell. Enfin, une paire de flambeaux en argent de Joseph Godin à Lille vers 1726-1728 est montée à 3 700 €, un gobelet dit de magistrat, par John Daniel Ott, à Strasbourg vers 1730, à 3 400 €, et une paire de flambeaux en argent, Valognes 1766-1770, 3 300 €.

Véronique Le Bagousse

(1) Huile sur toile, 1640-1650, 73 x 57,7 cm, inv. NG200.

Vie des sociétés - Formalités diverses

AVIS DE MODIFICATION

GROUPE TÉLÉGRAMME MÉDIAS
Société anonyme au capital de 283 628,07 €
Siège social : 7, voie d'accès au Port, 29600 MORLAIX
RCS BREST 925 750 325

Par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2016, les actionnaires ont :

- décidé de nommer en qualité d'administrateur M. Bruno Caron en remplacement de Mme Anne Lessard, démissionnaire ;
 - constaté l'arrivée à échéance du mandat d'administrateur de Mme Sylvie Marchaland à l'issue de l'assemblée générale et décidé de ne pas pourvoir le poste.
- Par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2018, les actionnaires ont décidé :
- de nommer en qualité d'administrateur M. Hubert Coudurier, en remplacement de M. Jacques Collinet, démissionnaire ;
 - de nommer en qualité d'administrateur Mme Nathalie Fayard, en remplacement de M. Armand Mayis, démissionnaire ;
 - de nommer en qualité d'administrateur M. Pierre-Éric Pommellet, en remplacement de M. Pierre Pommellet, démissionnaire.

Pour avis

Le président du conseil d'administration

AVIS DE MODIFICATION

VIA MÉDIA

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
Siège social : 10, quai Armand-Considère, 29200 BREST
RCS BREST 434 224 515

Suivant décision en date du 28 juin 2019, l'associé unique a décidé de :

- nommer la SARL Cabinet Tanguy, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. André Tanguy pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis

AVIS DE MODIFICATION

LE TÉLÉGRAMME

Société par actions simplifiée au capital de 7 573 303 €
Siège social : 7, voie d'accès au Port, 29600 MORLAIX
RCS BREST 423 754 241

Suivant décision en date du 14 juin 2019, l'associé unique a décidé de nommer en remplacement des commissaires aux comptes non renouvelés :

- la SARL Cabinet Tanguy, dont le siège est boulevard Saint-Martin, 29600 Saint-Martin-des-Champs, en qualité de commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. André Tanguy ;
 - M. Dominique Herry, dont le siège est boulevard Saint-Martin, 29600 Saint-Martin-des-Champs, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la SARL Cabinet Tanguy ;
- pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour avis

AVIS DE MODIFICATION

GROUPE TÉLÉGRAMME

Société par actions simplifiée au capital de 12 459 848,80 €
Siège social : 7, voie d'accès au Port, 29600 MORLAIX
RCS BREST 487 661 654

Par délibération de l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2019, les associés ont décidé de nommer :

- la SARL Cabinet Tanguy, dont le siège est boulevard Saint-Martin, 29600 Saint-Martin-des-Champs, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. André Tanguy ;
 - M. Dominique Herry, dont le siège est boulevard Saint-Martin, 29600 Saint-Martin-des-Champs, en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de la SARL Cabinet Tanguy ;
- pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour avis, le président

LEGALES ET JUDICIAIRES

Enquêtes publiques

MODIFICATION N° 4 DU PLU DE SARZEAU

Par arrêté n° 2019-215 SA, M. le Maire de Sarzeau a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme, à savoir : ajustements, précisions, corrections et mises à jour du règlement écrit et (ou) graphique ainsi que des suppressions et créations d'emplacements réservés.

À cet effet, M. Bertrand Quesnel a été désigné par M. le Président du tribunal administratif de Rennes en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Sarzeau, du 14 octobre au 15 novembre 2019, aux jours et aux heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h ; le samedi, de 9 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Sarzeau ou par courriel à l'adresse : modification4plu@sarzeau.fr

Des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site <https://www.sarzeau.fr/>

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie le lundi 14 octobre, de 9 h à 12 h ; le jeudi 24 octobre, de 9 h à 12 h ; le samedi 9 novembre, de 9 h à 12 h, et le vendredi 15 novembre, de 14 h à 17 h.

Son rapport et ses conclusions seront transmis au maire dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public.

COMMUNE DE QUÉVEN

1^{er} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de révision générale du plan local d'urbanisme

Projet de modification des périmètres d'intervention

de l'Architecte des Bâtiments de France

Par arrêté municipal n° SU-2019-01 en date du 23 juillet 2019, M. le Maire de Quéven a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) d'une part et à la modification des périmètres d'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) d'autre part. À cet effet, Mme Anne-Marie Carlier a été désignée commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.

À l'issue de l'enquête publique et après avis de la commissaire enquêteur, le conseil municipal de la commune de Quéven devra approuver par délibération le plan local d'urbanisme et la modification des périmètres d'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Quéven, place Pierre-Quinio, pendant 33 jours consécutifs, du 7 octobre 2019, à 9 h au 8 novembre 2019, à 17 h.

Les dossiers d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, ainsi que le samedi, de 9 h à 12 h (fermé les dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à Mme la Commissaire enquêteur à la mairie de Quéven (56530), place Pierre-Quinio. Les dossiers sont également consultables sur le site internet de la commune www.queven.com. Des observations pourront être formulées sur le registre dématérialisé accessible à partir du site internet de la commune ou à l'adresse e-mail suivante : plu@mairie-queven.fr pour l'enquête relative à la révision du PLU et via un formulaire en ligne pour l'enquête relative à la modification des périmètres d'intervention de l'ABF.

Mme la Commissaire enquêteur assurera une permanence en mairie les lundi 7 octobre 2019, de 9 h à 12 h ; mercredi 16 octobre 2019, de 14 h à 17 h ; samedi 26 octobre 2019, de 9 h à 12 h ; lundi 4 novembre 2019, de 14 h à 17 h ; vendredi 8 novembre 2019, de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront transmis au responsable de l'autorité organisatrice de l'enquête dans le délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique conjointe et tenus à la disposition du public à la mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute demande d'information sera adressée à la mairie, place Pierre-Quinio, 56530 Quéven (renseignements au 02 97 80 14 14).

Publicités immobilières réglementées

RENDEZ-VOUS en annonces classées

MORBIHAN

VOUS CRÉEZ VOTRE ENTREPRISE ?

Saisissez votre annonce légale sur : regions-annonceslegales.com



Tous journaux habilités en France

Devis & attestation de parution immédiats

regions-annonceslegales.com
Créer et publier vos annonces légales en ligne